

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le onze décembre à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CÈBE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur CÈBE Georges, Madame VALETTE Florence, Monsieur HOAREAU Alain, Madame VIVANCOS Catherine, Monsieur BOYÉ Richard, Madame WACHTER Christiane, Monsieur VIVANCOS Claude, Monsieur PELLISSIER Laurent, Madame THIBAUT Françoise, Monsieur GOOVAERTS Koen, Madame VIVANCOS Chantal, Monsieur CABROL Josian, Monsieur SOULIGNAC Jacques, Madame CABROL Ghislaine, Madame MARÉCHAL Karine.

Absents excusés : Madame DUBOIS Laura - Monsieur COINTRE Marc

Représentés : Madame CÈBE Elodie par Monsieur HOAREAU Alain
Monsieur ANDERS Michael par Monsieur CÈBE Georges

0-0-0-0-0-0-0-0-0

Madame Karine MARÉCHAL est élue secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 17 Octobre 2017 :

Adopté à l'UNANIMITE

.../...

Monsieur CÈBE aborde l'examen de l'ordre du jour après avoir retiré le point N°2.

1°) Modification des statuts de la Communauté de Communes Minervoises, Saint-Ponais, Orb-Jaur. Changement de nom :

Monsieur le Maire rend compte de la décision du conseil communautaire qui a choisi par délibération du 28 novembre dernier de changer la dénomination de la collectivité.

S'agissant d'une modification des statuts, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après débat, et à l'Unanimité, le conseil municipal accepte la modification des statuts et donc le changement de nom devant être désormais "Communauté de Communes du Minervois au Caroux" accompagné de la signature "en haut Languedoc".

2°) Règlement d'utilisation des locaux et équipements communaux :

Point retiré à reporter ultérieurement.

3°) Présentation du plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles et demande d'aide à l'Agence de l'eau :

Monsieur le Maire rappelle l'engagement qui a été pris par délibération du conseil municipal en date du 02 août 2016 de s'engager dans une démarche "zéro phyto".

Il présente le plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) qui a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Haut-Languedoc (CPIE).

Un diagnostic a été établi et des préconisations de gestion des espaces verts et de la voirie ont été données.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait d'investir dans l'achat de matériel de désherbage dont le coût estimé s'élève à 9 988,00 € hors taxes.

Après débat, et à l'Unanimité le conseil municipal approuve le PAPPH, le projet d'investissement et sollicite auprès de l'Agence de l'eau une aide financière.

4°) Programme de travaux en matière d'éclairage public :

Monsieur le Maire rappelle que la compétence d'investissement en matière d'éclairage public est exercée par le syndicat mixte "Hérault Energies" qui propose de réaliser des travaux en 2018 : remplacement de lampes énergivores et de supports dans le centre ancien pour un montant total estimé à 109 559,76 € hors taxes.

Compte tenu de la participation d'Hérault Energies il resterait à charge de la commune 59 559,76 €.

Après débat, et à l'Unanimité le conseil municipal

- approuve le programme de travaux présenté,
- fixe à 59 559,76 € le montant du fonds de concours révisable en fonction des dépenses présentées dans le décompte définitif de l'opération et ce dans une limite de 20% supplémentaires
- s'engage à l'inscrire au prochain budget primitif de l'exercice 2018
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec "Hérault Energies"

5°) Marché de travaux d'assainissement de la route de La Salvetat et de la Promenade du Foirail :

Monsieur le Maire ayant rappelé les prévisions budgétaires présente l'analyse des offres au terme de la consultation d'entreprises qui a été engagée en vue de la passation d'un marché de travaux selon une procédure adaptée.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal

- choisit de confier à l'entreprise BOUYGUES ÉNERGIES et SERVICES les travaux d'assainissement des eaux usées de la Route de La Salvetat et de la Promenade du Foirail, le lot N°1: Réseaux pour un montant hors taxes de 189 803,00 €,
- choisit de confier à l'entreprise ASSAINISSEMENT 34 le lot N°2 : Essais et contrôles des travaux d'assainissement des eaux usées de la Route de La Salvetat et de la Promenade du Foirail pour un montant hors taxes de 6 055,00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toute pièces afférentes.

6°) Décision budgétaire modificative :

Monsieur le Maire fait état de la nécessité de procéder à de nouvelles inscriptions modificatives afin de tenir compte d'éléments nouveaux connus après le vote du budget primitif, et propose les modifications suivantes :

Décision budgétaire modificative
N° 3
Budget principal
2017

		Crédits votés (BP et DM)	Décision modificative	Nouvelle inscription
	Fonctionnement			
Compte	Dépenses		6 500,00	
023	Virement à la section d'investissement	826 667,00	6 500,00	833 167,00
6815	Provisions pour risques et charges	0,00	5 000,00	5 000,00
6817	Provisions dépréciation des actifs circulants	5 000,00	-5 000,00	0,00
	Recettes		6 500,00	
042 / 722	Opérations d'ordre sur immobilisations corporelles	30 000,00	6 500,00	36 500,00
Compte	Investissement			
	Dépenses		6 500,00	
O40 / 21318	Opérations d'ordre sur immobilisations corporelles	15 000,00	-3 000,00	12 000,00
O40 / 2158	Opérations d'ordre sur immobilisations corporelles	15 000,00	9 500,00	24 500,00
	Recettes		6 500,00	
O21	Virement de la section d'exploitation	826 667,00	6 500,00	833 167,00

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

Décision budgétaire modificative
N° 1
Budget annexe de l'eau et de l'assainissement
2017

		Crédits votés (BP)	Décision modificative	Nouvelle inscription
Fonctionnement				
Compte	Dépenses		20 500,00	
6078	Autres marchandises	0,00	14 000,00	14 000,00
O23	Virement à la section d'investissement	58 200,00	6 500,00	64 700,00
Recettes			20 500,00	
042 / 722	Opérations d'ordre sur immobilisations corporelles	0,00	20 500,00	20 500,00
Investissement				
Compte	Dépenses		6 500,00	
O40 / 21531	Opérations d'ordre sur immobilisations corporelles	0,00	6 500,00	6 500,00
O40 / 21532	Opérations d'ordre sur immobilisations corporelles	0,00	14 000,00	14 000,00
21532	Immobilisations sur réseaux d'assainissement	335 235,00	-15 600,00	319 635,00
1641	Emprunts	79 000,00	1 600,00	80 600,00
Recettes			6 500,00	
O21	Virement de la section d'exploitation	58 200,00	6 500,00	64 700,00

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

7°) Attribution de subvention :

Monsieur le Maire rappelle l'engagement qui avait été pris par le conseil municipal le 08/12/2016 de soutenir le projet porté par l'Office de Tourisme du Pays St Ponais intitulé : Tourisme imaginaire.

Il précise que cette action est désormais suivie et mise en oeuvre par l'Office de Tourisme Communautaire Minervois, St Ponais, Caroux en haut Languedoc.

Il propose de réattribuer l'aide de 2 000,00 € qui avait été initialement votée à cet effet et qui n'avait pas été versée.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

8°) Maintien des provisions semi-budgétaires :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2016 par laquelle des provisions avaient été constituées, justifiées par le risque lié d'une part à un recours en justice et d'autre part à l'engagement pris pour le financement des recherches d'eau qui sont en cours et dont l'issue est incertaine.

Considérant que dans le cadre du recours en justice, le juge judiciaire s'est déclaré incompétent et qu'un nouveau recours a alors été engagé à l'encontre de la commune devant le tribunal administratif,

Considérant que les recherches d'une nouvelle ressource en eau n'ont pas progressé de façon significative et doivent se poursuivre,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les provisions en cours.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité

9°) Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du prochain budget primitif :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, (CGCT) qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer le montant et la nature des dépenses d'investissement pouvant ainsi être engagées.

Après débat, et à l'Unanimité le conseil municipal décide d'ouvrir avant le vote du budget primitif 2018 au titre de l'article L 1612-1 du CGCT les crédits suivants :

21312 Bâtiments scolaires	15 000 euros
21318 Autres bâtiments publics	200 000 euros
2138 Autres constructions	200 000 euros
2151 Réseaux de voirie	100 000 euros
2183 Matériel	15 000 euros
pour un total de	530 000 euros sur le budget principal

et

2031 Frais d'études	30 000 euros
21531 Réseau d'adduction d'eau	20 000 euros
21532 Réseau d'assainissement	100 000 euros
pour un total de	150 000 euros sur le budget annexe de l'eau

et de l'assainissement.

10°) Rétrocession de concessions du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de reprise de concessions en déshérence du cimetière communal a été engagée.

Cette démarche a conduit plusieurs familles à proposer à la commune une rétrocession .

Après débat et à l'Unanimité, accepte les rétrocessions gratuites des concessions N° Q0-670, B-93, P0-428, D-141 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes .

La séance est levée à 21 heures 35

